



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES



Vous êtes propriétaire ?

Depuis janvier 2023,
chaque propriétaire doit renseigner
qui habite dans sa ou ses propriétés.

Pour chacune d'entre elles, vous devez indiquer **avant le 30 juin** prochain à quel titre elle est occupée et en cas d'occupation par une tierce personne, l'identité des occupants.

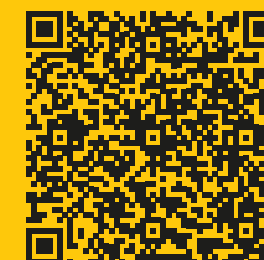


**Le service
Gérer mes biens immobiliers
répond à vos besoins :**

- Consulter vos biens immobiliers
- Réaliser les déclarations fiscales liées à vos travaux
- Déclarer la situation d'occupation de vos locaux d'habitation et les occupants



Rendez-vous sur <https://www.impots.gouv.fr>



Vous n'êtes pas à l'aise avec internet ? Nos agents vous accompagnent.

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

France
services

[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)